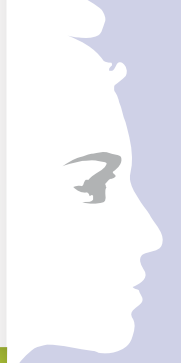


La Lettre



d'information

de Catherine Morin-Desailly
Sénatrice de la Seine-Maritime

n° 18
juin
2014



Alors que les nouvelles équipes, appelées à gérer jusqu'en 2020 nos 36767 communes françaises ont été désignées au mois de mars dernier, les élus locaux se sentent au milieu du gué ; je le mesure au quotidien à travers mes échanges avec chacun d'entre vous. Des inquiétudes légitimes face aux difficultés croissantes dans l'exercice de votre mandat :

- La complexité des dossiers qui peu à peu « professionnalise » la fonction, alors que nombre d'entre vous exerce en parallèle une activité professionnelle ;
- La place de plus en plus prépondérante des intercommunalités questionne à termes les compétences restant aux communes ;
- Et surtout la baisse des moyens, baisse qui s'annonce durable, et qui va donc fortement contraindre les budgets.

Dans ce contexte déjà difficile, les annonces hasardeuses et contradictoires du nouveau gouvernement sur l'organisation territoriale et les nouvelles baisses de dotations sèment trouble et inquiétude.

L'équilibre territorial ne peut qu'être gravement atteint par une telle politique, critiquable tant sur le fond que sur la forme, prise loin des réalités des élus locaux et de leur population.

Aussi, soyez assurés que c'est l'entièreté de mes travaux qui est tournée vers le rétablissement de cet équilibre vital à travers des réformes claires pour nos territoires afin de préserver leur diversité, leur identité respectueuse et leurs atouts.

Catherine Morin-Desailly

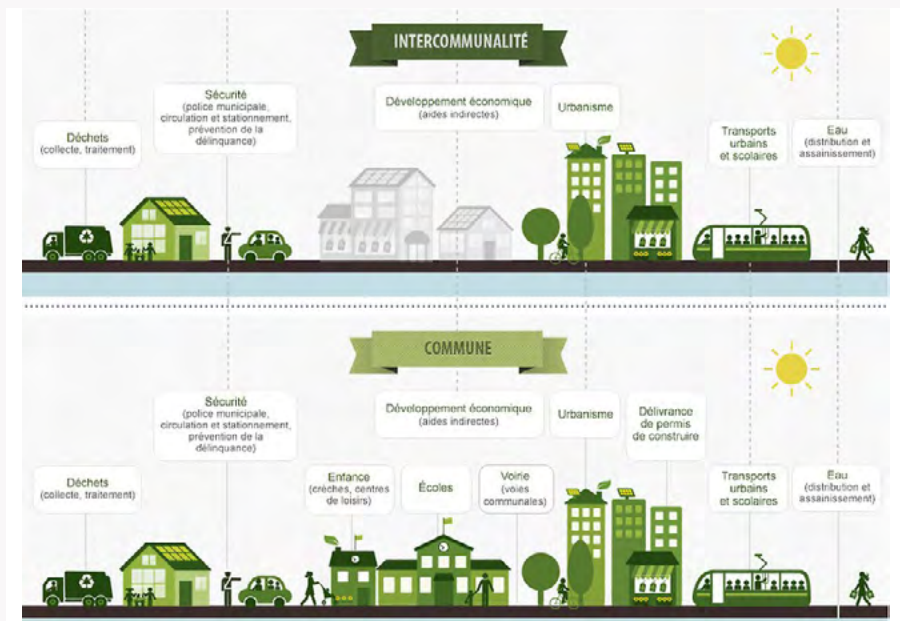
Pouvoir des maires sur les PLU et gestion de l'espace communal

Au terme d'un débat de plusieurs mois et une forte mobilisation de Catherine Morin-Desailly comme de celle de l'ensemble des sénateurs UDI-UC pour défendre la légitime responsabilité des élus locaux dans la gestion de l'espace, un accord est intervenu le 11 février dernier lors de la Commission Mixte Paritaire entre députés et sénateurs. Le Sénat et l'Assemblée nationale ont définitivement adopté le projet de loi dont l'article 63 prévoit le transfert au profit des communautés d'agglomération et des communautés de communes de la compétence en matière de carte communale, de plan local d'urbanisme (PLU) ou de document d'urbanisme en tenant lieu.

Le principe d'un transfert obligatoire, voulu par le Gouvernement, a été main-

tenu mais assorti d'une possibilité d'opposition par une « minorité de blocage » proposée par le Sénat. Cette minorité s'exercera dès lors qu'au moins 25 % des communes, représentant au moins 20 % de la population, s'opposeront à ce transfert.

Si Catherine Morin-Desailly s'est très fortement mobilisée sur la question du PLU obligatoire, c'est parce qu'elle considère ce sujet comme emblématique d'une politique systématique de concentration des pouvoirs et des moyens vers la strate urbaine de niveau supérieur, ce qui est contraire à un développement équilibré et pluriel du territoire. La minorité de blocage est donc une amélioration par rapport au texte initial mais surtout la traduction d'une mauvaise méthode qui ne respecte ni la liberté des communes ni leur capacité d'initiative dans le développement intercommunal.



© Service d'information du Gouvernement (SIG) - 2014



Pour en savoir plus :
catherine-morin-desailly.com
udi-uc-senat.fr
seinemaritimeterritoires.fr



Réforme Territoriale

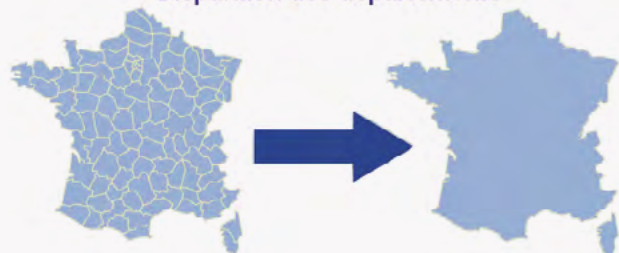
Catherine Morin-Desailly estime que la prochaine réforme territoriale demande courage politique, constance et clarté afin que soit préservée la richesse de nos territoires.

Réorganisation territoriale

De 22 à 14 régions



Disparition des départements



Une vaste réforme territoriale a été présentée par le Président de la République le 3 juin dans une tribune dans la presse régionale. **Deux projets de loi sont désormais prévus** : le premier texte concerne la nouvelle carte et la date des élections régionales ; le second projet de loi porte sur la suppression des conseils généraux et les transferts de compétences afférents.

Si Catherine Morin-Desailly souhaite, comme de nombreux Français, depuis plusieurs années une réforme permettant de réelles avancées institutionnelles, elle n'a pu que constater **le manque de cohérence dont le gouvernement fait preuve concernant l'avenir de l'organisation territoriale de notre pays. Après deux années de rétropédalages et de tâtonnements autour de**

l'Acte III de la Décentralisation, le nouveau Gouvernement multiplie les questions sans réponse.

D'ici 2017, il a ainsi été annoncé que 10 milliards d'euros d'économies reposeront sur les collectivités locales, sans que le détail n'ait été encore communiqué. **Une réduction drastique très inquiétante pour ces dernières, obligées de combiner, notamment avec la réforme des rythmes scolaires, toujours plus de missions avec des moyens en baisse constante.**

A également été annoncée la suppression de la clause de compétence générale, qui avait pourtant été rétablie il y a six mois de cela par le gouvernement dont Manuel Valls était Ministre de l'Intérieur.

Si la réduction du nombre de régions, dont l'élargissement de la nôtre à la Basse-Nor-

mandie, va dans le sens de ce que Catherine Morin-Desailly a personnellement toujours défendu, elle regrette le retard pris alors que cette option est défendue depuis de longues années par nombre d'acteurs régionaux.

S'agissant des départements : « La feuille de route depuis deux ans est incompréhensible ». Alors que les élections départementales viennent d'être repoussées à l'automne 2015, elle se questionne : « À quoi bon avoir changé le mode de scrutin et modifié le dessin de la carte cantonale pour annoncer ensuite la suppression de la collectivité en 2020 ? ! Pourquoi ne pas avoir conservé le conseiller territorial institué sous le précédent quinquennat ? ! Et surtout, quel rôle pour les intercommunalités et les communes ? **La répartition des compétences entre les échelons n'est toujours pas clarifiée** ».

Catherine Morin-Desailly a, de son côté, toujours plaidé pour la suppression des doublons avec les services déconcentrés de l'État et défendu que soient réservés aux régions le bloc formation/emploi/développement économique, aux Départements, la cohésion sociale, et aux Communes les services publics de proximité.

Pour Catherine Morin-Desailly : « La décentralisation reste la condition sine qua non du redressement du pays notamment dans la priorité au désenclavement des territoires isolés : **les élus locaux ont donc besoin de mesures structurantes sans délais. Ils ont aussi à cœur d'être consultés et entendus** ».

Le Parlement siégera en session extraordinaire en juillet pour examiner ces deux projets de loi : Catherine Morin-Desailly sera alors des plus vigilantes quant au respect de l'équilibre des territoires.

Exigences des centristes

Les parlementaires UDI ont défini le 13 mai dernier leurs exigences pour la prochaine réforme territoriale. Elle devra répondre à 3 enjeux indissociables les uns des autres :

- ♦ Permettre une meilleure maîtrise de la dépense publique ;
- ♦ Lutter contre l'érosion de la démocratie locale qui souffre d'un manque de lisibilité et d'efficacité, lui redonner du sens et de la force ;
- ♦ Armer la France face aux défis de la mondialisation, en faisant des territoires les moteurs de la croissance de demain.

La réforme territoriale doit impérativement reposer sur quatre piliers :

- ♦ La réforme territoriale devra répondre aux attentes des Français et des Françaises.
- ♦ Il ne peut y avoir une réponse uniforme à des réalités territoriales diverses.
- ♦ Pour répondre aux objectifs de simplification et d'efficacité, la future organisation territoriale devra reposer sur une meilleure articulation entre les divers échelons.
- ♦ Garantir l'équilibre des territoires urbains et ruraux.

Proposition de loi centriste visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leurs mandats

Le Sénat a adopté le 22 janvier dernier, en deuxième lecture, la proposition de loi UDI-UC visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leurs mandats.

Au cours de la séance, la Haute assemblée a complété l'article 5 bis prévoyant la faculté, pour

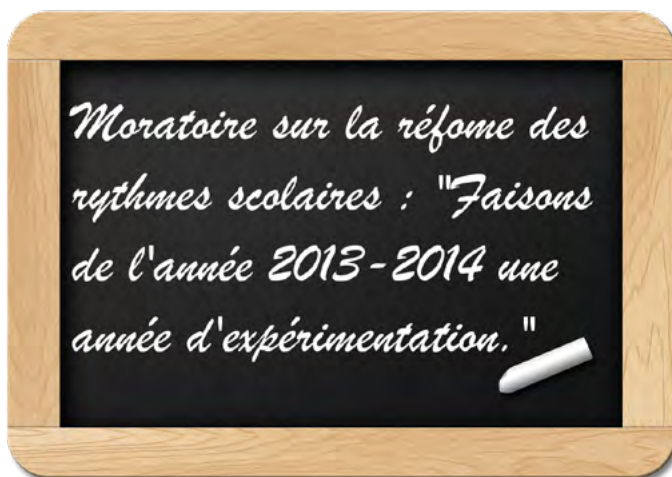
les conseillers communautaires, de constituer un droit individuel à la formation (DIF). Le Sénat a par ailleurs reconnu la libre décision des assemblées locales pour sanctionner l'absentéisme des élus aux travaux de leur collectivité, ainsi

que le maintien des modalités en vigueur de financement du fonds de l'allocation différentielle de fin de mandat, aujourd'hui excédentaire. Le texte doit maintenant être soumis une deuxième fois aux députés.

Réforme des rythmes scolaires

Face aux difficultés et aux inquiétudes que la réforme des rythmes scolaires continue de susciter et considérant la nomination récente d'un nouveau ministre de l'Éducation nationale, Catherine Morin-Desailly a réitéré sa demande d'instauration d'un moratoire afin de faire de l'année 2013-2014 une année d'expérimentation, évaluée par un sérieux bilan à l'été 2014.

Elle avait déjà formulé cette demande lors de l'examen du projet de loi de refondation de l'école en avril 2013, ces deux idées ne sont que l'expression de l'opinion d'un très grand nombre d'élus. La motion qu'elle avait rédigée en



ce sens avait recueilli nombre de soutiens des élus locaux déjà en place. Cette demande s'ajoute à son vote en faveur de la proposition de loi visant

à défendre la liberté de choix des Maires et à prévoir des garanties de financement de la réforme, examinée en janvier dernier par le Sénat.

Programme de stabilité

Suite à la présentation le 29 avril dernier par le Premier Ministre de son « Programme de stabilité », Catherine Morin-Desailly a tenu à saluer l'effort inédit de 50 milliards d'euros d'économies présentées par le Gouvernement.

Pour autant, Catherine Morin-Desailly a publiquement déploré avec ses collègues centristes qu'en engageant en parallèle

35 milliards d'euros de dépenses nouvelles, il est à craindre que le Gouvernement ne réduise à néant les efforts demandés aujourd'hui aux Français.

Aussi, le groupe UDI-UC a appelé le Gouvernement à prendre des engagements clairs accompagnés d'un calendrier précis quant aux réformes structurelles à engager (réforme des retraites, réforme territoriale,

réforme de l'État, réforme de l'assurance maladie et du système de soins...).

C'est en fonction de la seule considération de l'intérêt général que Catherine Morin-Desailly et ses collègues du Groupe UDI-UC se prononceront à l'occasion de l'examen des prochains textes fiscaux et économiques du Gouvernement et du projet de loi sur la réforme territoriale.

Le Projet de loi sur l'avenir de l'agriculture

Examiné au début du mois d'avril, le groupe UDI-UC a réussi à faire voter plusieurs mesures essentielles pour ce secteur, notamment concernant la création d'une mission d'information sur la simplification des normes qui pèsent sur les agriculteurs. Le groupe centriste a également appelé le gouvernement à simplifier radicalement le droit des installations classées, afin de

favoriser leur regroupement rapide et **soutenir ainsi le démarrage des jeunes agriculteurs dans leur vie active**, et de veiller à ce que les administrations en général simplifient la vie des producteurs, au lieu de la compliquer. Par ailleurs, **le groupe UDI-UC a appelé le Premier Ministre à veiller à ce que toutes les normes environnementales adoptées en France correspondent strictement**

aux textes européens, et ne soient pas appliquées plus strictement dans notre pays comme c'est toujours le cas en pratique. L'amendement UDI-UC proposant d'établir annuellement un rapport permettant de se rendre compte de la différence entre les normes européennes et leur application réelle en France a ainsi été adopté. Le Sénat a adopté ce texte le 15 avril dernier.

retour sur

■ Question sur contrat plan État/ Région

Catherine Morin-Desailly a interrogé la Ministre de la Décentralisation au sujet du Contrat de Plan Interrégional État Régions relatif à la Vallée de la Seine : « Cela fera bientôt 2 ans que le gouvernement a fait part de sa volonté de poursuivre le projet Axe-Seine lancé sous le gouvernement Fillon » Mais : « Il subsiste une inquiétude quant au fait, qu'à ce jour, nous n'ayons encore rien vu de concret émerger ».

Malgré la mobilisation et le dynamisme des acteurs consulaires (création de Paris Seine Normandie par les CCI des 3 régions) et institutionnels (création avortée par l'État du Pôle Métropolitain de l'Estuaire), nous n'avons toujours aucune information quant à la concrétisation de ce Contrat de Plan Interrégional État Régions.

Retrouver l'ensemble des lettres du Sénateur sur catherine-morin-desailly.com



Pour être informé de l'actualité des territoires et rester en contact : seinemaritimeterritoires.fr
Vous y retrouverez également l'ensemble des **De vous @ moi**



Le 4 avril, à la Foire agricole d'Auffay, à l'invitation de Christian Suronne, Maire, entourée de deux nouveaux élus de la commune et Chantal Furon-Bataille, conseillère générale du canton de Tôtes.



Le 18 avril à la remise de la médaille régionale, départementale et communale à Jean-Paul Meegens, ancien maire de la commune Gruchet-Saint-Siméon en présence de son successeur Jean-Christophe Dalle.



Le 8 février, à l'inauguration de la nouvelle mairie de Val-de-Saône, aux côtés du maire de la commune Norbert Gainville.



Le 9 avril, à la visite du Sénat des élus des cantons d'Argueil et de Gournay-en-Bray organisée par Jean-Claude Delwarde, maire de la commune d'Hodeng-Hodenger.



Le 17 avril, à la réception des travaux de l'Église de Blacqueville, invitée par le maire de la commune, Sylvain Bulard et des élus, anciens et nouveaux, de la commission des travaux.



Le 8 mai, à la Cérémonie de commémoration de l'Armistice de la guerre de 1939-1945, à Bois-Guillaume, avec Marie-Françoise Guguin, adjointe au maire et Chloé Letellier, maire du conseil municipal des jeunes et Pascal Houbron, maire de la commune de Bihorel.



Le 23 janvier, lors de la visite du Sénat organisée par David Sablin, maire de Tancarville et des élus de la commune.



Le 9 mai, à la remise de la médaille d'honneur régionale départementale et communale à Gérard Jouan, maire de la commune de La Chaussée en présence de nombreux élus locaux.

à noter

■ Session extraordinaire

Le Sénat siégera en session extraordinaire au mois de juillet et examinera à cette occasion le projet de loi clarifiant l'organisation territoriale de la République.

■ Gardiens de la mémoire. Monuments aux morts et vitraux témoins de la Grande Guerre en Normandie

Sollicitée au titre de sa réserve parlementaire 2014 afin de participer au financement d'une exposition itinérante, Catherine Morin-Desailly a répondu positivement dans la mesure où celle-ci met en valeur le patrimoine historique des communes de la Seine-Maritime. Cette exposition est disponible pour les communes qui souhaitent présenter ce travail à leurs concitoyens.

Pour plus de renseignements : academie1744.rouen@orange.fr ou 02 35 07 76 04

Permanence en Seine-Maritime

8 bis, rue Alsace Lorraine
76 000 Rouen
Tél. : 02 35 15 38 30 - Fax : 02 35 71 14 85
catherine.morindesailly@wanadoo.fr
Rendez-vous le lundi après-midi et vendredi matin sur demande
Horaires : 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 00 à 18 h 00

Collaboratrices : **Sophie Bardou** et **Anne-Sophie Deschamps**

Au Sénat

15, rue de Vaugirard
75 291 Paris CEDEX 06
Tél. : 01 42 34 29 95
Fax : 01 42 34 40 42
c.morin-desailly@senat.fr
Horaires : 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 00 à 18 h 00

Collaboratrice : **Hélène Détolle**

Inscrivez-vous à la lettre électronique : catherine.morindesailly@wanadoo.fr

Retrouvez Catherine Morin-Desailly, sur les réseaux sociaux.

